



n°5
Avril
2009



Le mot du Conseiller Délégué

Un développement durable pour Aixe-sur-Vienne

Tout comme la région Limousin, mais aussi le département de la Haute-Vienne et la ville de Limoges, Aixe-sur-Vienne figure parmi les premières collectivités à travailler sur l'élaboration d'un Agenda 21, traduisant une volonté politique sur le plan écologique, social et économique pour son territoire.

La Municipalité travaille avec l'aide de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) sur la formalisation de son plan d'actions pour les cinq ans à venir tout en mettant en place, dès à présent des actions concrètes sur le terrain notamment :

Au niveau environnemental, avec l'installation de panneaux solaires sur l'Espace Multi-activités et à la piscine, la réduction de l'utilisation d'herbicides, la non utilisation d'insecticides ou de fongicides sur les espaces verts, l'utilisation d'eau de sources pour l'arrosage des massifs et des jardinières, l'installation de lampes à faible consommation d'énergie sur les équipements communaux, la réduction d'utilisation de papier ;

Au niveau social, avec la mise en place de partenariats avec l'association d'insertion Pouce Travail, dans le cadre de la mise en place de Travaux d'Intérêts Généraux avec le tribunal de Limoges et également avec les différents établissements locaux favorisant le travail des personnes en situation de handicap ;

Au niveau de la santé, avec l'utilisation de produits alimentaires locaux issus de productions traditionnelles voire labellisées, la mise en place de repas biologiques et l'installation d'un déchloraminateur à la piscine.

Cette démarche suppose l'engagement de tous, des élus, des employés municipaux, des différentes institutions mais également de la population. Aussi, vous serez invités à vous exprimer sur les différents thèmes traités et les actions proposées.

La municipalité vous informera de sa progression dans les bulletins municipaux à venir.

Environnementalement vôtre.

Eric GAYOUT,
Conseiller délégué à l'environnement
chargé de la mise en place de l'agenda 21

Un agenda 21 pour Aixe-sur-Vienne

L'agenda 21 de la commune d'Aixe, porté par l'ensemble de la majorité municipale, est avant tout un projet ambitieux d'actions concrètes pour votre territoire, pour un développement respectueux des habitants, de la nature et de la vie locale. La concertation étant partie intégrante de la vie citoyenne, le bulletin consacre un dossier spécial pour présenter la démarche, les premières réalisations. Votre avis nous intéresse.

Laissons à nos enfants suffisamment de ressources naturelles, favorisons la diversité sociale et les liens intergénérationnels, préservons notre économie de proximité, humaine et riche en savoir-faire. Ce sont nos priorités pour les années à venir.



Petit déjeuner équitable à l'école maternelle



Panneaux solaire piscine municipale

Notre dossier en pages centrales

Une ville vraiment peu attractive ?

« Monsieur le Maire,
C'est avec beaucoup de joie que nous sommes en train de monter un projet de construction d'une maison à Aix sur Vienne : en effet depuis plusieurs années nous souhaitons habiter votre commune et nous nous étions déjà renseignés pour l'école car nous avons un fils de 4 ans.

Le projet va se concrétiser dans un de vos nouveaux lotissements « le hameau de Fénerolles », nous souhaiterions bénéficier d'un pass foncier, nous sommes en relations avec les maisons CTVL.

Nous avons trouvé auprès de vos services municipaux tous les renseignements voulus et nous avons apprécié leur grande disponibilité et leur gentillesse ; mais restait le plus important, c'est-à-dire finaliser le projet, nous sommes sur la bonne voie et espérons une issue heureuse dans les semaines à venir.

Aix sur Vienne est à la fois proche de Limoges pour l'attractivité professionnelle mais également va nous apporter la quiétude de la vie dans une petite commune et la proximité de la campagne. Mon conjoint, très amateur de pêche à la ligne, se réjouit de trouver sur les bords de Vienne de quoi satisfaire sa passion.

Nous sommes également très sensibles à vos vieux quartiers rénovés qui donnent un complet dépaysement dans certaines rues.

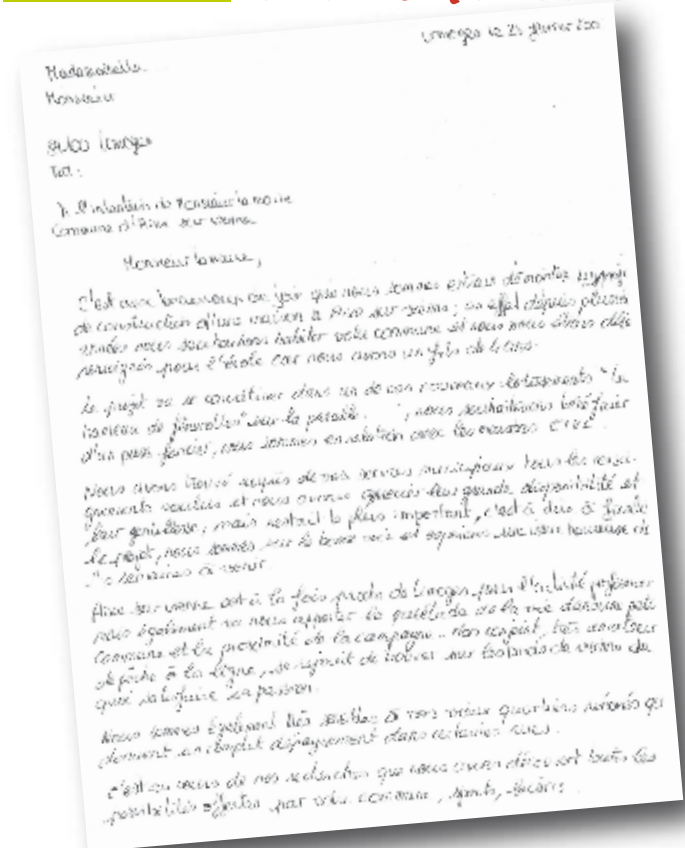
C'est au cours de nos recherches que nous avons découvert toutes les possibilités offertes par votre commune : sports et loisirs.

Plus nous recherchions, plus nous étions motivés pour trouver spécifiquement dans votre commune, car au fur et à mesure de nos investigations nous sommes quasiment tombés « amoureux » de votre ville et des possibilités qui y sont offertes.

C'est avec bonheur et impatience que nous envisageons prochainement notre déménagement dans votre ville.

Dans l'attente de faire partie de vos administrés, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre profond respect ».

Lettre au Maire



La tribune de l'opposition

La démographie à Aix sur Vienne

L'INSEE vient de publier les nouveaux chiffres officiels de la population française pour 2006. Il est intéressant de regarder avec précision les chiffres donnés pour notre cité. La population officielle dite « municipale » est de 5566 habitants pour 2006. Ce chiffre est à comparer aux recensements antérieurs. La population d'Aix était de 5465 habitants pour 1999 et de 5560 pour 1990. En 2006, nous avons donc retrouvé la population de 1990. Parallèlement, la plupart des communes limousines de taille comparable ont largement progressé durant la même période. Cette stagnation me semble avoir pour origine plusieurs raisons :

- un accès routier difficile pour les habitants de la rive gauche de la Vienne travaillant au sud de Limoges,
- la difficulté de trouver des terrains constructibles à coût abordable,
- une fiscalité paraissant trop lourde,
- une ville peu attractive.

L'accès à Limoges a été facilité par l'ouverture de la prolongation de la D2000 qu'on ne peut toutefois pas qualifier de déviation d'Aix. Elle permet néanmoins aux Aixois qui travaillent en zone Nord d'y aller plus rapidement. Elle allège également le trafic poids lourds dans la traversée d'Aix et sur le pont sur la Vienne.

La difficulté à trouver des terrains est essentiellement liée au Plan Local d'Urbanisme. Le PLU doit se concevoir dans le cadre d'un plan général d'évolution de la ville, en tenant compte des problèmes d'alimentation en eau et électricité, de l'assainissement et du réseau routier. Le fait de déclarer ou non une parcelle constructible peut changer complètement l'organisation future de la commune. Par exemple, en complément des installations d'habitations sur la rive droite, il aurait sans doute été nécessaire de faciliter la diversification des activités commerciales ou artisanales.

Avec une taxe foncière supérieure à la moyenne, la fiscalité immobilière paraît lourde à Aix. Elle l'est d'autant plus que les Aixois ne voient pas très bien l'emploi qui est fait de leurs contributions obligatoires. Certes, la commune a favorisé l'implantation d'entreprises au moulin Cheyroux ou aux anciennes Ecuries en construisant ou rénovant des bâtiments pour les loger, mais l'installation d'une partie des personnels sur la commune n'a pas eu d'influence durable.

L'attractivité de la ville est la traduction de son charme, de la qualité de ses aménagements et de ses services. L'étude menée sur l'aménagement urbain fournit entre autres des propositions pour la place de l'Eglise et pour le Champ de Foire. Ces deux places principales d'Aix ne sont pas du tout impactées par la circulation sur la route nationale traversant la ville, et pourtant elles n'ont pratiquement pas bougé depuis 30 ans. Le choix de s'installer à un endroit ou d'y rester est en particulier motivé par le plaisir d'y vivre.

La démographie d'une ville traduit, dans l'environnement régional, sa capacité à attirer des habitants, des entreprises et des commerces. La stagnation constatée depuis 20 ans prouve s'il en était besoin, qu'un maire doit proposer à ses administrés une vision claire et prospective de l'avenir de leur cité. Chaque décision doit être prise en cohérence avec ces orientations, en ne négligeant aucune facette de l'action publique. Penser le territoire, c'est déjà le rendre attractif.

François THOMAS, pour les élus de la liste Aix Avenir.

Infos communales

« Vos libertés, votre sécurité : Parlons-en ensemble »

Le ministre de l'Intérieur a souhaité l'ouverture d'un dialogue entre les français et les représentants des forces de l'ordre, police et gendarmerie nationale, autour des libertés et de la sécurité des citoyens. Dans ce cadre, un forum ouvert au public est programmé à Aix le 21 avril à 19 heures au centre Jacques Prévert.

Cette rencontre animée par M. NURI, Sous-Préfet de la Haute-Vienne sera l'occasion d'expliquer les méthodes et les actions des forces de l'ordre, de répondre aux interrogations mais aussi d'échanger autour des besoins de la population.

La fête des Aînés

Le repas des aînés a réuni cette année plus de 250 participants. Moment de convivialité et de partage, il a été élaboré par la nouvelle équipe du restaurant scolaire avec une contribution active du personnel de la commune. La participation financière des élus à ce repas a été reversée au CCAS dans un geste de solidarité afin de pouvoir réaliser en 2009 de nouvelles actions tournées vers les personnes en situation précaire. Par ailleurs, près de 350 colis ont été distribués par les agents de la commune aux personnes n'ayant pas assisté au repas.



Zoom sur les projets du Val de Vienne

Hommage de l'Office de Tourisme du Val de Vienne à Béatrice disparue prématurément



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris en ce début d'année, la disparition brutale de Béatrice, à 26 ans. Pour ceux qui ont eu la chance de la connaître et de la côtoyer dans son travail, elle reflétait à la fois le dynamisme et un goût certain pour les relations humaines ; toute cette énergie était mise au service des autres. Le président de l'époque Pascal Laumonerie se souvient. *"Béatrice est entrée en 2003 comme stagiaire dans le cadre de ses études. Souriante, elle avait le sens de l'organisation et de réelles compétences informatiques, c'est pourquoi nous lui avons confié la création des bases de notre futur site internet. Elle s'en est sortie admirablement. Après quoi, elle a confié vouloir intégrer notre équipe, nous l'avons accueillie avec beaucoup de plaisir. Le courant passait fort bien avec les techniciennes en place, ce qui l'a amenée à participer au développement de nos différents projets. Béatrice était très disponible et prenait beaucoup de plaisir à partager nos activités et nous régalaient de son sourire et de son enthousiasme au sein de l'équipe de bénévoles où elle était très appréciée. Depuis elle avait pris des responsabilités au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme avec la nouvelle équipe où elle défendait haut et fort son amour pour son territoire et sa région."*

Béatrice nous ne t'oublierons pas.

Gare SNCF d'Aix sur Vienne : un service public, une équipe à votre disposition, une gare bien dans sa ville

Depuis plusieurs années, la fréquentation de la ligne interrégionale Limoges-Angoulême s'accroît et ce malgré une offre train restée modérée. La mobilisation constante exercée par les agents a permis d'interpeller simultanément les autorités organisatrices de transport que sont les Conseils Régionaux (Limousin et Poitou-Charentes) et la SNCF (autorité exploitante).

La refonte des horaires avec plus de relations et du cadencement entre les bassins de Chabanais, St-Junien, Aix et Limoges où un fort potentiel existe (idem coté Charente) en cette période de discours convenus sur le développement durable est une nécessité. Aussi, le projet de pôle intermodal à l'étude doit s'inscrire dans une dynamique de développement du ferroviaire en complémentarité avec les divers modes de transport autour de la gare d'Aix dans le cadre d'une reconfiguration fonctionnelle du site. Mais d'ores et déjà, la gare d'Aix-sur-Vienne n'attend pas pour faire progresser régulièrement son chiffre d'affaire. La fréquentation en constante hausse d'usagers, de clients en témoigne. De nouveaux adeptes du train arrivent et viennent grossir l'équipe des abonnés du TER. En effet, ces derniers ayant depuis bien longtemps compris qu'en matière de développement, il y a ceux qui en parlent... et ceux qui le favorisent !

Le TER c'est des prix très attractifs, de la régularité, plus de sécurité, des économies d'énergie, de l'air plus respirable... et une bonne dose de convivialité.

L'équipe de service en gare vous accueille de 5h40 à 20h00 en continu pour délivrer toutes les prestations qu'offre une grande gare sans stress ambiant, pas ou peu d'attente au guichet, un service personnalisé et un... parking gratuit. La gare d'Aix : tout le monde y vient et parfois même parfois de loin.

A bientôt pour préparer vos voyages et vous renseigner sur les tarifs incomparables des abonnements de travail.

Pour l'équipe, l'animateur local, Roger GORCE

Des menaces contre le chantier du terrain d'accueil des gens du voyage !

Suite aux menaces écrites sur le panneau de chantier du futur terrain d'accueil des gens du voyage, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le dépôt d'une plainte déposée par Maître LAPOUMEROLIE au nom du Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne. Rappelons que la loi impose aux communes de plus de 3500 habitants la création de ce type d'équipement.



Terrible incendie dans le centre ville !

L'intervention massive des pompiers de Limoges aidés par ceux de Nexon, de St Junien a permis de sauver de nombreuses maisons qui auraient pu être atteintes compte tenu de l'imbrication des maisons de ville et du vent soutenu qui aidait à la propagation rapide de l'incendie.



L'ensemble des services municipaux, et autres volontaires actifs, le Maire, Christelle ROUFFIGNAC, la première Adjointe, Marguerite MUNOZ, Adjointe au Maire, accompagnés de la Directrice Générale des Services ont été mobilisés pour assurer l'accueil de 70 pompiers et gendarmes au restaurant scolaire le dimanche soir et aider les victimes à se reloger. Dès le lendemain, après l'accord des services de sécurité, les meubles et affaires personnelles des sinistrés ont été récupérés ainsi que les mobiliers et informatiques professionnels des dentistes et médecin implantés dans les locaux sinistrés pour être stockés dans les réserves immobilières municipales.

Jean-Marie FARGES, Adjoint à la sécurité, accompagné de Jean-Louis FILLEUL, ont coordonné avec la Directrice Générale des Services Municipaux, les pompiers, le Lieutenant DUBOIS de la gendarmerie, la sécurisation des sites et des personnes.

A la demande des dentistes, le Maire a proposé des espaces publics pour favoriser les implantations d'«algeco» afin de faciliter la reprise rapide des activités du cabinet dentaire.

Après concertation avec les assureurs, ceux-ci ont fait entreprendre des travaux urgents de mise en sécurité des immeubles, afin d'éviter de couper trop longtemps les flux de circulation de ce secteur d'Aixe.

Le relogement s'est fait en accord avec les sinistrés, leur famille, avec le concours matériel des services municipaux. De nombreux Aixois ont, dans la plus grande discrétion, fait des propositions de logements ou d'aide auprès de la Mairie.

La commune a aidé tous les sinistrés, hors aides financières du ressort des assurances voire du CCAS de la commune.

Avenue Jeanne Pichenaud.

Après les premiers résultats des contrôles de vitesse effectués par les services techniques du Conseil Général, la commission sécurité présidée par J.M. FARGES a demandé aux services de gendarmerie d'Aixe-sur-Vienne d'effectuer des contrôles de vitesse.

Au cours de la première phase de ces contrôles, les services de la gendarmerie nous ont communiqué qu'un grand nombre d'automobilistes ont été flashés : 28 effractions en 2 heures.

Une autre opération va être menée sur ce même tronçon. Une réunion sera programmée prochainement avec les services du Conseil Général et le conseiller général du canton pour travailler à la mise en œuvre de dispositifs de sécurité.

Jean-Marie FARGES, Adjoint délégué à la sécurité

Lire et faire lire : un plaisir partagé.

A l'initiative de Jacqueline SIMONET, adjointe au Maire chargée de la culture et des affaires scolaires, des activités de lecture se sont mises en place sur le temps périscolaire. Il s'agit d'un programme national intitulé «Lire et faire lire» appelant



Madame NOUHAUD lors d'une activité.

les retraités à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Actuellement, 6 lectrices interviennent à l'école maternelle (M^{me} NOUHAUD, M^{me} BRUNET, M^{me} GOUPIL, M^{me} QUINTARD, M^{me} BETOULE et M^{me} JANSSENS) pour lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte. Merci à ces lectrices pour leur disponibilité et la qualité de leurs interventions auprès des enfants.

Préservation du parc Gilles Clément

Des tranchées ont été creusées par les agents municipaux afin de dissuader les gens du voyage de s'installer sur les rives des Prairies fleuries (parc Gilles Clément), en attendant que l'aire d'accueil qui leur est réservée soit opérationnelle. De surcroît, les pêcheurs carpestes se sont engagés à respecter le site.

A votre écoute :

Contrairement à ce qu'affirme l'opposition, la mairie est joignable au **06 73 67 23 51**, 24h/24h, un service d'astreinte composé par binôme d'un élu et d'un agent des services municipaux est organisé.

Pour prendre rendez-vous avec les adjoints selon leurs compétences, contactez la mairie au **05.55.70.77.00** .

Christelle ROUFFIGNAC – Compétences générales (coordination, permis de construire, ressources humaines, budget, communication...)

Jean-Marie FARGES – Développement économique, accessibilité, sécurité, communication.

Marguerite MUNOZ – Citoyenneté.

Pierre LECOZ – Tourisme, personnes âgées, restaurant scolaire.

Agnès BARBAUD – Jeunesse, petite enfance.

Alain BABULLE – Sports, associations sportives.

Jacqueline SIMONET – Culture, associations à vocation culturelle et sociale.

Joël PLAINARD – Travaux, assainissement, urbanisme.

Centre Culturel Jacques Prévert

Nous vous donnons rendez-vous :

- Le 17 avril à 20h30 avec le groupe Orfunk ;
- Le 29 mai pour une séance de cinéma à 1 € avec le film d'animation : Madagascar ;
- Le 12 juin à 20h30 pour le concert de jazz du Big Band Collectif 129 ;

Enfin, la saison se terminera le 28 juin par les traditionnelles sélections régionales de théâtre amateur FESTHEA avec 8 troupes déjà inscrites.



◀ Festhéa

▲ Orfunk

Ecole municipale de musique et d'arts plastiques

Samedi 7 février 2009 avait lieu la 2^{ème} rencontre entre les élèves flûtistes des écoles de musique d'Aixe-sur-Vienne et de Saint Yrieix la Perche, à l'initiative de Cécile Vedrenne qui enseigne cet instrument dans les deux villes.



23 élèves, dès leur 2^{ème} année d'instrument, participaient à cette journée dont la formule a été étoffée cette année puisqu'elle s'est déroulée sur la journée complète. Cette rencontre fut l'occasion pour les élèves de travailler différemment autour de trois ateliers : cours collectif avec Marie Catherine Voirpy, Professeure chargée de direction au Conservatoire de Limoges, répétition avec Gaya Jouravski, Professeur de piano aux écoles intercommunales de Saint Junien et Saint Yrieix et atelier de musique d'ensemble.

La rencontre s'est clôturée par un concert où le public était venu nombreux écouter le travail de la journée.

Cet échange fut sans aucun doute une réussite par la bonne mobilisation des élèves et par la qualité du concert.

Un grand merci à la municipalité d'Aixe sur Vienne, Marie-Catherine Voirpy et Gaya Jouravski sans qui la journée n'aurait pu avoir lieu.

Soyons sûrs que les apprentis flûtistes seront nombreux au rendez-vous l'an prochain à Saint Yrieix la Perche.

Fête de la Musique

Le 19 juin, l'école de musique et d'arts plastiques débutera les festivités en célébrant son 30^{ème} anniversaire. La commission culturelle municipale, présidée par J. SIMONET, lance un appel à tous les musiciens,



débutants ou confirmés, pour animer la soirée ; le kiosque à musique sera déclaré scène ouverte de 20h à 23h.

Journée des Associations.

Dès le lendemain, le 20 juin, à partir de 9 heures, autour d'un tournoi de pétanque, aura lieu la journée des Associations. La commune, à cette occasion, honorera ses meilleurs sportifs autour d'un pot convivial.

Environnement

Parcours de randonnée.

Dans le cadre de sa politique de développement des loisirs de plein air, la municipalité, sous l'égide d'Alain BABULLE, Adjoint au Maire, a décidé d'inscrire ses chemins dans le plan départemental des itinéraires de petites randonnées.

Cette inscription gratuite montée conjointement avec le Conseil Général, a pour objectif de pérenniser un circuit de randonnée en le valorisant par une signalétique adaptée et par une promotion mettant en valeur les atouts de cet itinéraire.



De par leur inscription, les chemins empruntés se trouvent juridiquement protégés, en empêchant ainsi toute appropriation privée.

Ce parcours qui part des Grèves, comporte une boucle rive droite, et une boucle rive gauche pour former un ensemble d'une vingtaine de kilomètres.

Une des particularités de cet itinéraire, est de proposer des variantes permettant de réduire la distance et d'accéder à des sites remarquables : notamment le chemin de Croix d'Arliquet, et le futur sentier d'interprétation situé dans la zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique, qui se trouve derrière le château de l'Osmonerie. (cf. article, page 6).

Dans un souci d'ouverture vers des randonnées plus longues, des liaisons sont prévues pour accéder aux parcours proposés par les communes limitrophes.

Ces chemins pourront être empruntés par tous moyens de déplacement non motorisés, en privilégiant la randonnée pédestre et le vélo tout terrain.

Ce parcours sera entretenu de manière régulière et devrait être balisé avant l'été 2009.

La promotion faite sur les supports de communication du Conseil Général de la Haute-Vienne et le panneau d'information qui sera installé au départ, seront opérationnels au cours du second semestre.

Nous espérons ainsi répondre à la demande des nombreux randonneurs qui parcourent nos sentiers, à la recherche de la détente et de leur bien-être physique.

Un agenda 21 pour Aix-sur-Vienne

Qu'est ce que le développement durable ?

Un développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. **En clair** : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais aussi le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations à venir et cela en préservant l'environnement et en gérant correctement la consommation des ressources naturelles non renouvelables. Le développement durable touche à la fois des questions environnementales, économiques et sociales.

Retraçons un bref historique en quelques dates de la prise de conscience internationale de l'état de la planète par 173 pays. En 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, fût adoptée la convention de Rio. Cette convention définit le développement durable. Comme la préservation de l'environnement, l'amélioration de la cohésion sociale et l'efficacité économique. Ce sommet voit la naissance de l'Agenda 21 ainsi que son élaboration. 173 pays dont la France ratifient ce programme. En 2002, le Sommet de Johannesburg a lieu et voit la signature par plus de cent chefs d'Etat et plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'ONG d'un traité prenant position sur la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Puis en 2005, le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre entre en vigueur.

Un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle a été adopté et signé au sommet de la terre en 1992 à Rio de Janeiro, pour mettre en place un développement durable ; la France s'est engagée et a signé ce plan. Il énumère quelques 2500 recommandations concernant les logements, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la lutte contre la désertification, la gestion des ressources en eau et l'assainissement, la gestion des déchets mais aussi la gestion de l'agriculture.

Ce plan d'actions va se traduire par la réalisation d'un AGENDA 21.

Qu'est ce qu'un AGENDA 21 ?

AGENDA pour «planifier ce qu'il faut faire» et 21 comme «actions prévues pour le 21^{ème} siècle».

Initiée par la majorité municipale en juin 2008, c'est un programme concret d'actions destinées à mettre en place un développement durable à l'échelle de notre territoire. Il tient compte également des orientations et des mesures du gouvernement et de la loi issue du Grenelle votée en janvier 2009.

UN AGENDA 21 AIXOIS POUR PREPARER L'AVENIR

Développement durable et Agenda 21 Aix-sur-Vienne

OBJECTIF 1

ENVIRONNEMENTAL

Protection de l'environnement et économie des ressources naturelles

THEMES

(champs d'intervention)

Préservation des ressources naturelles
Gestion durable des espaces verts
Tri, recyclage, et valorisation des déchets
Agriculture durable

OBJECTIF 2

ECONOMIE DURABLE

Renforcer l'attractivité du territoire pour la population et aider les entreprises à se diriger vers un agenda 21

THEMES

(champs d'intervention)

Développer des projets d'urbanisme dans le cadre du développement durable
Assurer une économie locale durable
Energie
Transport et réchauffement climatique
Etendre la coopération au sein des communes de la Communauté de Communes du Val de Vienne

OBJECTIF 3

SOCIAL

Promouvoir l'écocitoyenneté, la solidarité et la démocratie locale

THEMES

(champs d'intervention)

Education et éco-citoyenneté
Information et communication
Animation du territoire
Promouvoir la démocratie locale
Lutte contre l'exclusion
Prévention et santé de la population
Prévention des risques naturels et des risques sociaux

Objectif 1 : Environnemental



Préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et actions contre les changements climatiques
par Yoann BRIZARD

Economisons l'eau !

Par le diagnostic des bâtiments et des services municipaux, la mise en place d'équipements simples et peu coûteux devrait permettre une diminution des consommations de 20 à 40 %. Ecoles, gymnase, centre culturel, pôle administratif, centre technique municipal, etc. devraient faire l'objet d'une attention particulière. Mettre en place des toilettes plus économes, des diffuseurs d'air dans les robinets, des nouveaux systèmes d'injection d'eau dans les douches sont autant de solutions simples et efficaces pour faire des économies.

Par la diffusion à la population de kits d'économie d'eau qui permettent une diminution des consommations d'eau potable dans l'habitation de 25 à 30 %. La municipalité étudie les modalités d'un partenariat avec un fabricant et ses partenaires financiers pour permettre à tous les Aixois de bénéficier de ces équipements peu onéreux !

Protégeons notre cadre de vie...

Aussi, un nouveau plan de fauche des bords de routes communales est à l'étude. Gardant à l'esprit qu'une bonne visibilité améliore la sécurité routière, gérer différemment les fossés et talus de bord de routes doit permettre le retour d'une biodiversité tout en réalisant des économies (moins de gazole, moins de casses, etc.).



Enfin, un recensement des haies et leur usage est aussi à l'étude. Parce que la haie joue de nombreux rôles (fabrication d'engrais naturel par la décomposition des feuilles, brise vent, régulation du climat en été comme en hiver, protection contre l'érosion des sols, abris pour les insectivores et oiseaux...), elle doit être protégée et gérée durablement.



Modifions nos modes de consommations !

Par la **réduction de l'utilisation du papier**, les élus et les services de votre municipalité ont choisi une communication électronique dès qu'elle est possible, les convocations aux différentes commissions, au conseil municipal, les comptes rendus, certains dossiers sont donc désormais entièrement transmis par courrier électronique. Si cette solution s'avère impossible, le choix d'utiliser des papiers recyclés de différentes qualités selon que l'usage est de travail ou de correspondance, ou, de papiers issus de forêts gérées durablement a été fait pour préserver les poumons de notre planète.

Aidons les abeilles, piégeons le frelon asiatique !

Parce qu'elles participent très activement à la pollinisation de nos fleurs et arbres, une réflexion sur l'intégration de nouvelles ruches dans Aix est lancée. Toutefois, chacun d'entre nous peut déjà aider les abeilles en installant de la bière brune à la grenadine ou du cidre dans un piège à guêpe ! L'alcool épargne les abeilles...

En effet, les frelons d'Asie (*vespa velutina nigrithorax*) envahissent notre région et menacent nos ruches. Ce prédateur, déjà répertorié sur Aix, a besoin d'eau, il construit ses nids dans des haies, en haut des arbres, dans des bâtiments. Jusqu'à la fin mars, les reines vont sortir de leur abri hivernal pour chercher des sites de constructions ! Piégeons pendant cette période pour limiter leur invasion et protéger nos abeilles.

Protégeons et valorisons nos sites remarquables par exemple par des sentiers de découverte.

Un sentier d'interprétation pédestre devrait voir le jour cet été, sur la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de l'Osmonerie (près du château du même nom, rive droite de la Vienne, en aval de la ville). Ce site naturel présent sur les bords de la rivière, de grand intérêt biologique, historique et paysager, appartient à la Communauté de Communes du Val de Vienne. En lien avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la

Vienne Moyenne, une zone de promenade ouverte à toute la famille, dédiée à la connaissance de la nature, véritable vitrine du territoire en matière d'écotourisme, sera aménagée.

Un bâton qui cause !

Des lecteurs audio seront mis à disposition des visiteurs qui découvriront cet espace naturel. Ces outils technologiques raconteront aux visiteurs, au gré de leur cheminement, la valeur et l'importance du patrimoine de la rivière Vienne. Pour le randonneur, l'Office de Tourisme du «Val de Vienne» (installé à Aix-sur-Vienne) mettra à disposition un outil de découverte original, un bâton «conteur».



Le jardin médiéval en restauration.

Situé près de la vieille ville et du site historique de la tour Jeanne d'Albret, le jardin médiéval marque l'entrée du cœur de ville. Parce qu'il accueille le visiteur et qu'il met à l'honneur la cité, il permet aux piétons un accès aux bords de Vienne en toute sécurité, le jardin se positionne comme un élément de liaison avec le futur parking des grèves. Il associe des thématiques du développement durable et il entre dans l'Agenda 21 de la commune au titre des thématiques suivante :

- L'environnement : présentation de variétés de légumes et de fruitiers anciens rustiques et résistants adaptés à la région, conservation de variétés anciennes, présentation de plantes médicinales locales au public, utilisation de techniques de culture respectueuses de l'homme et de l'environnement (paillage, économie d'eau, utilisation de matériaux naturels et régionaux)...
- Le social : incitation à la valorisation des petits jardins urbains (utilisation de fruitiers en palmette et culture sur fascines ou en carré...), jardin éducatif accessible à tous, constitution d'une association de bénévoles pour la gestion de l'espace potager, etc.



Objectif 2 : Economie durable



Economie d'énergie et développement des énergies renouvelables,
par Jean-Paul LESTANG

Le coût de l'énergie tient une part importante dans le budget de fonctionnement de la collectivité. Afin de maîtriser et de réduire ces dépenses la municipalité a engagé un certain nombre d'actions réparties sur plusieurs exercices budgétaires. Parmi celles-ci l'on peut citer le remplacement de la plupart des chaudières des bâtiments par de nouveaux équipements au rendement fortement amélioré. (Par exemple : le remplacement de la chaudière existante de l'école maternelle par une chaudière à condensation à très haut rendement). De la même façon, des travaux d'isolation et de remplacement de menuiseries ont été effectués lors d'opérations de rénovation de bâtiments (La dernière opération effectuée est le remplacement des menuiseries extérieures de la mairie). Pour ce qui concerne l'éclairage public un

certain nombre d'appareils ont été équipés de lampes «basse consommation» réduisant ainsi le coût de l'énergie mais également celui de la maintenance du fait d'une durée de vie plus importante (Remplacement d'ampoules de 250 W dont la durée de fonctionnement est de 6000 heures par des ampoules de 150 W et 15 000 heures de durée de vie).

La prise en compte des différentes problématiques environnementales et de développement durable conduit la municipalité à s'engager davantage dans la démarche d'économie d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Dans le cadre des économies d'énergie un diagnostic des performances énergétique des bâtiments va être mené. Celui-ci permettra de connaître la quantité d'énergie utilisée pour le chauffage d'un bâtiment, et par extension, d'appréhender et de hiérarchiser les pistes d'amélioration en terme d'économies d'énergies (optimisation des installations de chauffage, isolation des bâtiments etc.) tout en veillant au maintien de la qualité du confort thermique des utilisateurs des bâtiments publics.

En matière d'économies d'énergies d'autres pistes sont encore à explorer notamment celle

de l'éclairage public. Une réflexion doit être engagée afin de réduire la consommation d'électricité mais également la «pollution lumineuse». En effet la mise en lumière la nuit modifie le milieu naturel pouvant entraîner des dérèglements des rythmes biologiques affectant l'alimentation, la reproduction ou la migration de certaines espèces.

La municipalité s'est également engagée dans l'utilisation des énergies renouvelables. Ainsi des capteurs solaires pour la production d'eau chaude ont été installés sur les toits du centre Multi-Activités et de la piscine. La volonté de recours accrue aux énergies renouvelables se traduit par des projets d'utilisation de l'énergie bois pour le chauffage de certains bâtiments communaux (écoles, piscine, mairie...). L'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude, de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, l'utilisation de la géothermie pour des installations neuves, ...autant de projets qui à terme pourront voir le jour.

L'implication de chacun d'entre nous dans l'économie et la gestion efficace et responsable des ressources naturelles est indispensable pour faire face au défi environnemental que nous avons à relever.



Maîtrise de l'Urbanisme dans le cadre du développement durable
par Gérard SALAGNAD

Le Développement Durable est un axe déterminant de l'Urbanisme ; il oriente le Plan Local d'Urbanisme qui s'appuie sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD).

Le Projet communautaire du Val de Vienne part de l'activité existante et des infrastructures du territoire. Il tient compte de la proximité de l'agglomération de Limoges, de son influence au niveau de l'emploi, de l'urbanisation, des transports. Il répertorie les ressources propres et les richesses patrimoniales du territoire et en permet la préservation et le développement.

Ainsi, Aix s'affirme comme le pôle économique et administratif dominant dans le Val de Vienne ; ses industries assurent production et emploi, ses commerces attirent les chalands du sud-ouest du département, ses services permettent aux habitants de trouver sur place la satisfaction de leurs besoins. La Commune peut donc s'engager dans un développement de l'urbanisation dans des secteurs accessibles, sécurisés, équipés de réseaux et absorber ainsi une augmentation mesurée de sa population. En revanche, le développement ne doit pas se faire au détriment des atouts repérés dans la Commune et qui en font son attractivité. Ces atouts peuvent avoir un caractère économique, naturel ou patrimonial.

Le maillage industriel, artisanal, commercial doit être préservé : il s'agit de ne pas dépouiller l'activité du centre ville au profit d'une activité périphérique concurrente.

Notre environnement naturel est un atout majeur du tourisme : les rivières offrent des paysages appréciés, les plateaux des panoramas enchanteurs, le bocage des alignements de chênes caractéristiques de notre terroir. Les villages anciens, des bâtiments remarquables, les vestiges de l'histoire, des ensembles bâtis de caractère marquent la trace de l'Homme sur cet environnement. Une étude du CAUE en répertorie leurs caractères et leurs spécificités. Ce patrimoine est protégé par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

Le développement doit être harmonieux. Il se fait dans des zones définies par leurs qualités propres.

Une zone d'activité doit être aisément repérable et accessible, desservie par des réseaux d'énergie, d'eau, d'assainissement, de communication adaptés au fonctionnement moderne des entreprises, d'où la création de la zone d'activité du Grand Rieux entre les deux ronds-points de la D2000. Sa labellisation PALME assure une consommation maîtrisée de l'énergie, une gestion optimale des déchets et une organisation rationnelle des déplacements.

Les zones naturelles, traitées en tant qu'atout touristique, doivent assurer la pérennité des paysages.

Ce sont les vallées, les pâturages en forte déclivité et les massifs boisés. On y trouve une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique) ou encore des zones humides. Nous pouvons les valoriser par des sentiers de découverte ou de randonnées.

Les zones agricoles, réservées uniquement à cette activité doivent permettre la pérennisation de l'agriculture sur ces terres.

Les zones urbaines doivent permettre la vie et les échanges, l'habitat et le commerce, l'accès aux services et la sécurité, la mixité sociale dans un environnement approprié.

En ce qui concerne l'**aménagement du domaine public**, la municipalité a initié, dans le cadre de l'intercommunalité, une étude urbaine et paysagère confiée au bureau d'études de M^{me} TRICON, architecte-paysagiste associée à M. GALLOIS-MONTBRUN, urbaniste. Cette étude a défini des parties d'aménagements qui constitueront la trame des travaux de reconstruction qu'entreprendra la collectivité. Le rééquilibrage de la place du piéton, de la personne à mobilité réduite par rapport à celle de la voiture doit donner un nouveau visage à la ville en améliorant la convivialité des lieux. Le développement de cheminements doux permettra de sécuriser des trajets domicile-école, domicile-collège ou les accès aux installations sportives et culturelles. Des zones de stationnement seront développées aux endroits appropriés. L'organisation des transports en commun permettra de penser autrement nos déplacements.

Un développement maîtrisé, respectueux du patrimoine, qui tient compte de la maîtrise énergétique, de la limitation des déplacements, de la gestion des déchets, de l'économie de l'espace, de la communication entre les diverses couches sociales, entre les classes d'âges, qui permet un accès à tous, handicapés ou valides et qui accompagne les conditions de l'activité économique n'hypothèque pas l'avenir. C'est en cela qu'il est durable.

Objectif 3 : Social



Utile à l'Ensemble,
par Marguerite MUNOZ

Les volets de notre démarche sont multiples et s'attachent en particulier à conforter et à développer la solidarité. Nous sommes tous exposés aujourd'hui aux problèmes sociaux et à la précarité qui s'installent et mettent en souffrance chacun d'entre nous. Dans une période où s'annoncent la perte d'un certain nombre de protections, une insécurité sociale, où les situations de pauvreté voient menacer la place de chacun dans notre société, notre responsabilité collective est engagée. Nous sommes tous complémentaires les uns des autres, nous devons tous agir dans un esprit de coopération. Nous sommes tous utiles à l'ensemble.

Le centre communal d'action sociale.

Près de 600 personnes ont été reçues en 2008 par le travailleur social de notre commune. Les aides s'inscrivent dans des champs divers : aides financières aux impayés (restauration scolaire, centre de loisirs, séjours vacances), aides financières d'urgence qui ont vu leur nombre augmenter dans le cadre du logement (dettes d'énergie, logement...), bons d'urgence... La multiplication des demandes et des attentes a amené des réflexions et l'engagement d'actions pour cette année 2009, comme le diagnostic énergétique dans le cadre de l'OPAH pour les logements conventionnés, la mise en place du pass foncier, Beaubonnat et la mise en place d'un accueil d'urgence.



Du côté de nos jeunes, l'association d'**Aide aux devoirs** mise en place depuis bientôt 7 ans destinée aux enfants du primaire et du collège, et qui fonctionne grâce aux nombreux bénévoles de la commune et aux étudiants, est activement soutenue par la collectivité et le CCAS.

Qualité et équilibre alimentaire :

Dans le cadre de la politique de prévention santé initiée depuis plusieurs années, le restaurant scolaire qui accueille plus de 90% des enfants du primaire et de la maternelle tout au long de la semaine inscrit comme une priorité la qualité et l'équilibre alimentaire pour nos enfants. Les menus sont proposés à l'avance aux familles afin d'aider les enfants dans leur choix quotidiens. La qualité de l'alimentation est au premier plan avec un souci permanent du choix des fournisseurs. Un repas «biologique» est proposé mensuellement. Des repas à thème avec découverte du goût et de cuisine régionale sont organisés régulièrement. L'apprentissage du petit déjeuner connaît toujours un succès important auprès des enfants, des parents et des enseignants. Tous les enfants du primaire bénéficient de cet apprentissage chaque année et l'information initiée par les enseignants est complétée de façon conviviale avec une diététicienne du CHU chargée du PNNS.

Du côté de nos aînés, des actions sont nées de la collaboration avec le CLIC du Val de Vienne et des Monts de Chalus. Ainsi, une réunion a été organisée sur l'alimentation santé et l'alimentation plaisir. La participation du public et la fréquentation du buffet dégustation témoignent du succès de cette journée animée par divers professionnels.

L'action auprès des seniors initiée depuis plus de 20 ans par Marthe FRUGIER par la mise en place du portage des repas à domicile s'est développée et reste fortement appuyée par la commune. Bien que relevant de la compétence de la communauté de communes, la municipalité est un partenaire privilégié de ces actions.

La fin d'année 2008 et le début d'année 2009 a vu revenir une période de grand froid pouvant mettre en difficulté les personnes isolées et en particulier nos aînés ; en quelques jours le service d'Accueil de la Mairie et le travailleur social du CCAS ont contacté ces personnes afin de recueillir leur besoin et de leur assurer l'attention de la municipalité. Elle a permis de remettre à jour la solidarité de proximité. L'alerte canicule mise en place tous les ans à partir du 1er juin sera à nouveau actionnée cette année avec l'aide de l'AARCA et du CLIC.

Notre commune déjà exemplaire dans nombre d'actions solidaires doit poursuivre cette dynamique, vers nos aînés, vers nos enfants, vers ceux d'entre nous qui sont aujourd'hui en situation d'exclusion ou d'isolement social ou familial. Sachons garder notre vision solidaire et travaillons pour que chacun trouve sa place dans notre commune.



Eco-citoyenneté,
par Agnès Barbaud

L'écocitoyenneté est un comportement, aussi il en découle pour chacun le besoin de comprendre pour agir en fonction de son milieu de vie.

Avoir recours à l'éducation pour développer le maximum de connaissances, pour mener des actions responsables pour protéger ou réparer son environnement, tels sont les objectifs réalistes que nous visons.

Des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux sont menées en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'ADEME, le Centre Nature de la Loutre, notamment des animations conduites par l'ambassadeur du tri B.CHOLET dans les classes de CE1, CM1 et CM2 portant sur l'eau et le tri des déchets. Pour parfaire le tri du papier et en réduire la quantité, il sera mis en place très prochainement trois bacs sélectifs par classe.

Des thermostats sont déjà installés afin de réguler la température, mais d'autres actions restent encore à mener comme l'installation de robinets spécifiques et d'ampoules basse consommation.

Le Conseil Municipal des Jeunes Aixois s'engage également dans la démocratie locale au travers d'actions concrètes

Un engagement concret :

27 janvier 2009 : réunion publique organisée par la mairie d'Aixe-sur-Vienne sur la présentation du développement durable (M. Daniel NOUAILLE), de l'Agenda 21 (M. Eric GAYOUT) en construction sur la commune et sur les mesures induites par les grenelles de l'environnement (M. POUPELOZ, représentant de l'Etat en qualité de Directeur de la Direction régionale de l'Environnement).

7 avril 2009 : participation de la mairie (E. GAYOUT) à la conférence sur le développement durable organisée par le Lions Club sur la consommation durable dans la salle Jacques PERVERT à partir de 20h00.

4 Juillet 2009 : participation de la municipalité au forum du développement durable organisé par l'Association Aixoise Ecosphère.

Pour toutes précisions, Eric Gayout, conseiller délégué à l'Environnement, est disposé à répondre à toutes vos questions et remarques sur l'agenda 21. Prendre contact avec la mairie **05.55.70.77.00**.

Le point sur les travaux

Concertations tous azimuts

Suite à la décision de l'Etat, gestionnaire de la RN21 de refaire le pont SNCF en urgence compte tenu de sa dégradation avancée, le Maire a accompagné les riverains et les commerçants de l'avenue de la Gare très inquiets de l'arrêt pendant plusieurs mois de la circulation sur la RN21.

De nombreuses réunions d'information, de concertation, ont eu lieu. Les différents usagers et riverains ont ainsi reçu le maximum d'informations et peuvent faire part de leurs préoccupations au fur et à mesure de l'avancée du dossier. Une nouvelle réunion est programmée le 16 avril à 20 heures salle du Dojo.

Sous l'impulsion de M. le Maire, M. le Secrétaire Général de la Préfecture a reçu les commerçants inquiets. Des mesures d'accompagnement sont en cours d'élaboration en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Président de l'association des Commerçants, sous l'égide de la Collectivité, partenaire financier de l'opération.



Place des Horteils :

La place des Horteils connaît des changements depuis la démolition du vieil immeuble qui la cachait. Les employés municipaux ont déjà réalisé un mur en maçonnerie traditionnelle qui accompagne la route qui mène aux grèves. Le profilage des espaces et la création d'un cheminement piéton suivront. La Maison qui accueillait le Rugby Club du Val de Vienne a été détruite pour laisser place prochainement à une aire de stationnement. Tout sera mis en œuvre pour que cet espace soit agréable et accueillant.

Les projets en cours :

- Les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise qui ont débuté le 9 février seront bien terminés pour les Ostensions.
- Le projet de construction de la nouvelle gendarmerie par la commune est en attente de validation par le Ministère de l'Intérieur.
- L'avenue des Villas verra bientôt poindre une antenne de la Maison de la Solidarité Départementale qui devrait accueillir les services sociaux du Conseil Général.
- Les travaux de réfection de la couverture de la bulle du tennis devraient débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2009.
- Le projet d'aménagement de l'esplanade de l'Hôtel de Ville, pour permettre l'accessibilité de la Mairie, fera l'objet d'une présentation début mai à la commission municipale d'accessibilité.

Infos jeunes

Nouvelle organisation du self au restaurant scolaire

Soucieuse de préserver l'équilibre alimentaire des enfants tout en proposant de la diversité aux menus de la cantine, la Commune d'Aixe-sur-Vienne met en place à partir du 4 mai 2009 une nouvelle organisation au niveau de son self pour les enfants de l'Ecole Primaire Robert Doisneau. Le menu sera composé de deux choix d'entrées, un plat protéiné, deux choix d'accompagnements, un fromage et enfin deux choix de desserts.



L'enfant effectuera ainsi son choix de mets dans la même catégorie de produits (exemple en entrée, si on a une «crudité» comme catégorie, l'enfant pourra avoir le choix entre «carottes râpées» et «tomates vinaigrette»). Il n'aura plus besoin de faire son choix de dessert en fonction du choix de son entrée. Les représentants des parents d'élèves de l'école Primaire et Maternelle sont

d'ailleurs conviés par la municipalité à un déjeuner au restaurant scolaire pour faire le point sur cette nouvelle organisation le vendredi 12 juin à 12h30.

Marguerite MUNOZ, Adjointe au maire.

Questions des lecteurs

Pourquoi la réfection des trottoirs place de l'église est reportée?

La municipalité avait proposé à la fin de l'année dernière 3 solutions pour refaire et sécuriser le trottoir en réunion publique. Le projet retenu d'un montant de 24 000 euros a été repoussé dans la mesure où le choix de l'équipe municipale et les finances de la commune, vont permettre dès les premiers mois de 2010 d'engager la restructuration complète de la place de l'église.

Néanmoins les défauts les plus importantes des trottoirs vont être bouchés très rapidement.

Comment connaître les dates des réunions publiques :

Vous pouvez connaître la programmation des réunions publiques en téléphonant à la mairie, en consultant les affiches à la mairie et sur les panneaux d'informations. Pour les opérations spécifiques, un courrier nominatif est adressé à chaque riverain. Vous pouvez également vous rendre sur le site internet «www.mairie-aixesurvienna.fr» rubrique «vie municipale» puis «agenda» ou encore consulter la presse locale. La prochaine réunion publique aura lieu le 16 avril à 20 heures au Centre Jacques Prévert, en présence de la DIRCO, elle portera sur les travaux de reconstruction du pont SNCF sur la RN21. Le 23 avril, une autre portera sur l'étude signalétique de la commune et se déroulera à 20 heures au Centre Jacques Prévert. Cette volonté s'inscrit dans une démarche de démocratie participative, priorité de la majorité.

Le programme de la majorité : c'est parti !

Avant d'engager la restructuration urbaine de notre ville, il y a eu un travail considérable de réflexion en amont, avec des architectes, des paysagistes, des urbanistes, des géographes, associés aux représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, qui a été effectué afin d'envisager l'appropriation des espaces publics pour l'ensemble des usagers dans le respect de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) qui couvre une partie de la ville, des principes du développement durable portés par le projet de la Majorité municipale. Il ne faut pas oublier les demandes du Conseil Municipal des Jeunes qui propose la réalisation de pistes cyclables, du Conseil des Sages qui demande des cheminements doux et une meilleure accessibilité, qui ont toutes été prises en compte pour le maintien voire le renforcement de l'activité commerciale et de services de proximité. En effet, l'espace public n'appartient pas à une seule catégorie d'usagers ou de bénéficiaires, mais doit être partagé et accessible au plus grand nombre dans le respect de tous. Suivie régulièrement par le président de la Commission d'urbanisme, Gérard SALAGNAD, soumise au Conseil des Sages, au Conseil Municipal des Jeunes, aux Représentants des commerçants, l'étude a aussi été présentée en réunion publique à une soixantaine d'Aixoïses présents et l'Association des commerçants a organisé une présentation lors d'une de ses réunions statutaires où le Maire, invité, a pu répondre aux questions et expliquer la démarche de concertation qui sera engagée pour chaque secteur. Il a rappelé la programmation des premiers travaux avec :



Esquisse du projet d'aménagement urbain de l'avenue Jean-Rebier

Phase 1 : L'avenue J. Rebier pour le mois de juillet et une fin des travaux en octobre avant le début des travaux de la réfection du pont sur la RN21.

Une réunion de concertation très appréciée, s'est déroulée le jeudi 11 mars afin de présenter le projet aux Aixoïses intéressés et de prendre en compte les différentes et riches remarques des participants.

Phase 2 : Le Maître d'œuvre de la Place de l'Eglise sera choisi à l'automne pour engager, sur les bases de l'étude de définition présentée en réunion publique, la concertation avec les multiples usagers de cet espace public qui ne peut être aménagé pour une seule catégorie mais doit permettre les multiples activités recensées. Les travaux pourraient être envisagés dès les 1^{ers} mois de 2010.

Du changement dans les locaux des assos !

Alain BABULLE, Adjoint aux Sports, mène actuellement une réflexion, avec les responsables des Associations hébergées dans les préfabriqués. Il s'agit de trouver des solutions de relogement afin d'envisager la démolition de ces équipements dans l'avenir. Le Rugby Club du Val de Vienne vient d'être relogé dans la Maison des Associations, la Société de Chasse et les Boules Aixoïses sur le site du Silicate. Des perspectives de coopération avec la Communauté pourraient permettre d'envisager une installation du Billard sur le site des Grangettes associé à un nouvel équipement pour les jeunes plus important que les locaux actuels de l'avenue des Villas. Une étude permettant d'évaluer cette opportunité va être lancée par la Communauté de Communes. Les Dirigeants du Tennis sont satisfaits de leur coopération avec la Région et la Mairie qui les accompagnent pour porter leur emploi jeune. Ils constatent avec soulagement que la construction du terrain d'accueil des gens du voyage va régler des problèmes de cohabitation parfois difficile et la réfection de l'étanchéité de la bulle programmée pour ce printemps les encourage à professionnaliser, au bon sens du terme, leur club qui est passé de 180 adhérents à 220. Alain BABULLE et Sylvie BARRY suivent efficacement tous ces projets.

Les Ostensions, les 23 et 24 Mai 2009.

Par Mireille LEBRUN, conseillère déléguée, membre du comité d'organisation. «Les Ostensions auront lieu le 23 et 24 mai 2009. Nous avons commencé les réunions depuis septembre 2008 avec les Amis d'Arluquet qui organisent cette manifestation. 11 quartiers se partagent le parcours et vont agrémenter notre ville de mille fleurs et aussi beaucoup d'Associations Aixoïses se mobilisent pour décorer tous les bâtiments municipaux qui se trouvent sur le parcours de la procession, sans oublier les habitants de la Communauté de Communes. Il faut aussi souligner que des manifestations ont eu lieu à Limoges, à Séreilhac et bientôt à Aix-sur-Vienne au Centre Jacques Prévert où une exposition aura lieu du 22-04-2009 au 03-05-2009. Tout cela représente beaucoup de travail et de réunions, mais nous sommes fiers de mener à bien cette manifestation en aide à l'association qui l'organise».

La commune participe quant à elle activement, finance notamment le feu d'artifice, aloue une subvention et met à disposition du personnel communal pour toute problématique technique.



Les Ostensions et l'Europe

Fête traditionnelle de notre ville, les Ostensions sont l'occasion de faire découvrir à nos amis de Grossshabersdorf et de Swieciechowa une partie de notre patrimoine culturel. Cette année nous accueillerons en plus des représentants de la ville de Malinska située sur l'île de Krk en Croatie. Cette venue permettra de consolider les liens, déjà forts, qui unissent nos villes et en cette année d'élection Européenne. Cette rencontre participera à développer notre appartenance de citoyen de l'Europe. Des débats ouverts au public aborderont des thèmes sur la construction de cette Europe des peuples.

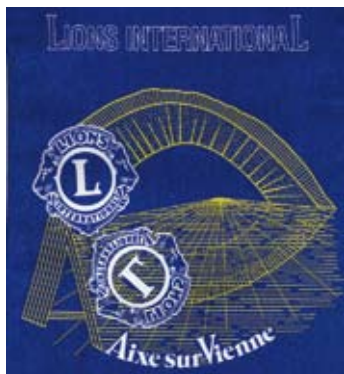
Depuis 1957 et la signature des deux traités de Rome et mis à part la première crise pétrolière de 1973, cette construction s'est effectuée dans des conditions de croissance constante de toutes les économies des pays membres de l'Union. Pour la première fois, tous les pays entrent en récession. Qu'est-ce –que cela change dans notre vie de tous les jours et dans les perspectives de notre avenir et de celui de l'Union ?

Va-t-on vers des redéfinitions du traité de Lisbonne? Le citoyen européen souhaite-t-il des changements de priorités? Comment éviter le retour des réponses purement nationales?

Ce sont toutes ces questions et bien d'autres qui seront abordées à l'occasion de ce regroupement européen. La partie amicale et conviviale sera, aussi, au rendez-vous. Nous comptons sur vous pour accueillir nos amis Allemands, Polonais et Croates du 21 au 25 mai 2009. Ces rencontres sont soutenues financièrement par l'Union Européenne au travers du programme «Europe des citoyens».

Lions Club d'Aix sur Vienne

Le Lions Club International est le premier «club-service» au niveau mondial par rapport au nombre de membres qu'il compte. Fondé en 1917 aux Etats-Unis, implanté dans 200 pays ou territoires, il regroupe près de 1,4 millions de femmes et d'hommes. En France métropolitaine, ce sont 1 240 clubs qui regroupent plus de 31 500 membres.



Les membres du Lions Club sont des femmes et des hommes de bonne volonté, d'origine sociales diverses. Ils déploient un humanisme moderne et s'engagent activement au profit de la défense des libertés, viennent en aide aux malades, nécessiteux ou victimes de catastrophes naturelles, par exemple. Ils sont libres de toute politique partisane et de toute religion sectaire. Ils contribuent à construire la société et à développer un esprit de compréhension entre les peuples. Dans notre département, treize clubs lions participent activement à ces actions, outre les nombreuses autres qu'ils conduisent régulièrement au plan local. Le Lions Club d'Aix-sur-Vienne, composé à ce jour de 23 membres a été créé en 1984. Autonome dans le choix des actions qu'il doit initier ou soutenir, le Lions Club d'Aix-sur-Vienne, par l'organisation annuelle d'un salon gourmand, d'un loto et de plusieurs concerts de chant ou de musique, participe ainsi :

- ⇒ à la recherche contre le cancer des enfants et des adolescents,
- ⇒ à l'aide d'une association de donneurs de voix pour les malentendants,
- ⇒ à la lutte contre la cécité, véritable fléau notamment en Afrique,
- ⇒ à la collecte de lunettes usagées qui sont ensuite triées, sélectionnées, puis expédiées au quatre coins du monde,
- ⇒ à l'action Alzheimer,
- ⇒ au Téléthon.

Le Lions Club d'Aix-sur-Vienne se veut aussi «partenaire dans la cité». C'est pourquoi il vient en aide chaque année à différentes structures ou actions locales.

En 2008, il a ainsi apporté son soutien financier : à deux écoles de la communauté de communes «Val de Vienne» qui ont fait participer leurs élèves à des classes de découverte,

- ⇒ à l'A.P.A.J.H. pour l'achat de matériel spécifique,
- ⇒ à plusieurs personnes âgées d'Aix et d'autres communes voisines qui se sont équipées d'une téléalarme, complétée d'un accompagnement téléphonique.

En 2009, les différents soutiens qu'accordera le Lions Club d'Aix-sur-Vienne seront très largement aussi nombreux et significatifs qu'en 2008. Ainsi, le Lions Club d'Aix-sur-Vienne remettra officiellement le 14 mai, le chèque de 1000 euros destiné à l'achat d'un défibrillateur.

La Fnaca, Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie



Retrouvailles conviviales autour d'un bon repas pour le comité local de la FNACA.

Vie économique

Un nouveau boulanger :

Julien DULURET vient d'ouvrir sa boulangerie **La Festive** au 10, rue Victor Hugo et sera ravi de vous accueillir.



La saga gourmande du Fournil de Lucie : les Roches de l'Aixette

L'Aixette est née sur le territoire de Bussière Galant pour finir dans la Vienne au niveau d'Aix sur Vienne, appelée Aix la Jolie. Au XIIIème siècle un pont traversant la Vienne et un autre l'Aixette (pont Malassert) sont édifiés par les vicomtes de Limoges. Le pont Malassert situé au cœur du site des Roches Bleues comprenait deux arches en plein-cintre. Après sa ruine, il a été remplacé par un gué ancien, puis une passerelle métallique établie au début du XXème siècle. Il subsiste actuellement qu'une seule arche mais ce pont est considéré à tort comme un pont romain. Désireux de faire revivre l'histoire, le Fournil de Lucie a créé ces macarons aux amandes.

Alexandra et Pascal THOMAS, Place Saint Georges



Mairie d'Aix-sur-Vienne
44, avenue du Président Wilson
87700 AIX SUR VIENNE
Tél : 05 55 70 77 00 - Fax : 05 55 70 43 00
www.mairie-aixsurvienne.fr
 Horaires d'ouverture : **du lundi au vendredi**
de 8h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h.

Directeur de la publication : **Jean-Marie FARGES**
 Equipe rédactionnelle : **L'équipe municipale**
 Crédits photos : **Mairie d'Aix-sur-Vienne, Phot'Opus**
Communauté de Communes du Val de Vienne
 Conception, mise en page et impression : **L'Imprimerie Aixoise - Imprim'vert**
 Impression : **Papier recyclé**
 Distribution : **Mairie d'Aix-sur-Vienne**



Zones concernées par les travaux	Début des travaux	Qui est à l'initiative de ce projet ?	Phasage des travaux Nature des Travaux	Impact pour les Riverains
Pont SNCF sur la RN21	23 février 2009 au printemps 2010	DIRCO	2 phases : Mise en sécurité de l'ouvrage Démolition du pont actuel et reconstruction	Alternance de la voie publique Circulation sur une voie Circulation interdite Pour le trafic de transit (Limoges - Périgueux), depuis les boulevards de Limoges par la route d'Angoulême (RD 941 et RN 141) et la RD 2000. Pour la desserte locale (Limoges - Aixe) par la RD 20 (« ancienne route d'Aixe ») ou par la RD 32 depuis Bosmie-l'Aiguille (rive sud de la Vienne).
RD20 entre le Mas du Bost et les Tuilières	Avril	Syndicat Vienne Briance/Gorre	Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable	Circulation perturbée Alternance de la voie publique par des feux tricolores
Giratoire entrée ZAC RD10	6 avril 2009 à juin 2009	Communauté de Communes du Val de Vienne	Aménagement d'un carrefour Entrée de ZAC	Mise en alternance de la route départementale RD10
Lotissement Chamborêt	06 avril au 06 juin / 08 juin au 08 août Fin en 2010	Commune	Réhabilitation du réseau d'assainissement - 1 ^{er} et 2 ^{ème} tranche	Circulation perturbée. Réduction de la largeur circulaire sur la chaussée
Tourne à gauche RN 21 entrée ZAC	Aout / Septembre	Communauté de Communes du Val de Vienne	Aménagement du carrefour	Circulation perturbée Alternance de la voie publique par des feux tricolores
Passage à niveau RN 21	Du 27 au 30 avril 2009	SNCF / DIRCO / Commune	Réfection du passage à niveau Chaussée	Circulation interdite de nuit de 20h00 à 6h30
Avenue J.REBIER	04 mai au 26 juin 01 Juillet à Octobre 2009	Syndicat Vienne Briance/Gorre Commune / Conseil Général	Reprise des branchements d'eau potable Restructuration urbaine Réfection chaussée	Circulation perturbée Alternance de la voie publique par des feux tricolores Alternance de la voie publique par des feux tricolores
Réfection Esplanade Hôtel de Ville	Automne	Commune	Aménagement Urbain	Aucun
RD20 accès terrain aire d'accueil des gens du voyage	Septembre / Octobre	Communauté de Communes du Val de Vienne	Aménagement de sécurité : - du virage RD20 - accès de l'aire	Mise en alternance de la route départementale RD20



Bien que tous les travaux indiqués ne relèvent pas uniquement de sa compétence, le Maire tient à communiquer par avance, à s'excuser de la gêne occasionnée et des désagréments qui pourraient en découler.

Ces travaux contribuent à la mise en œuvre de notre programme de restructuration urbaine et de développement économique de notre cité. C'est l'amélioration de notre cadre de vie à tous dont il est question.